

ROLLUX & CHAMPLAUD
Avocats Associés

139 rue Vendôme 69006 LYON
9A avenue du Général de Gaulle
74200 THONON LES BAINS

AVIS DE MODIFICATION : HOLDING SFAP SAS Au capital de 138 000 euros, Allée des Chênes, Domaine de Coudrée 9 74140 SCIEZ, 918 953 044 RCS THONON-LES-BAINS. Par décisions du 28/12/2018, le Cabinet BLANC & NEVEUX, sise à ANNE-MASSE (74100), 1 avenue des Buchilons, immatriculé au RCS de THONON LES BAINS sous le n°430322729, a été nommé Commissaire aux Comptes supplantant à compter du 01/01/2019, en remplacement de Cyril BACQUE, démissionnaire.

1461035700



Société d'Avocats

RIERA - TRYSTRAM - AZEMA
Barreau de THONON-LES-BAINS
1, rue René Blanc
74100 ANNE-MASSE

QUENTIMEOCATALEXYA

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
3098 ROUTE DU FER A CHEVAL
74250 VIUZ EN SALLAZ

Pour avis,
La Gérance,
Et pour insertion,
Maître Manuel RIERA
1460773300

VENTES AUX ENCHÈRES - COMMISSAIRES PRISEURS

HOTEL DES VENTES DE CHAMBERY

SELARL LOISEAU-LEROY

Commissaires Priseurs Judiciaires Associés

SVV - 2006-576 - 63 allée François POLLET - 73000 CHAMBERY
04 79 69 54 81 - fax: 04 79 96 96 34 - http: www.interencheres.com

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

- Jeudi 14/02/19 à 8h30 sur à ANNECY 74000, 9 AVENUE BERTHOLLET aux ETS BEAUTE APHRODITE - Vente fonds de commerce de salon de coiffure, esthétique, parfums, produits de manucure, achat et vente de tous produits de beauté - MAP : 10 000 €.

1461032100

AVIS ADMINISTRATIFS



COMMUNE DE MORZINE

Enquête publique

Modification n°10 du PLU

La présidente de la CCHC informe qu'il sera procédé à un prolongement de l'enquête publique sur le projet de modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Morzine-Avoriaz prévue initialement du vendredi 25 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 inclus. L'enquête prolongée de 15 jours se déroulera du vendredi 25 janvier 2019 au mardi 12 mars 2019 inclus.

Il est rappelé que le dossier et le registre seront mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées à : Monsieur Serge ADAM - Commissaire Enquêteur PLU Modification n°10 - Mairie de Morzine - 1 Place de l'Eglise - 74110 MORZINE-AVORIAZ.

Une version numérique du dossier de modification n°10 du PLU sera consultable, pendant la durée de l'enquête, sur le site internet de la CCHC à l'adresse suivante : <http://www.cc-hautchablais.fr/francais>

Un poste informatique sera mis à disposition en mairie de Morzine avec un accès gratuit sur le site de l'enquête. Les observations du public reçues, pendant la durée de l'enquête, sur ce site seront remises au Commissaire Enquêteur.

Il est rappelé que le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Morzine - Salle du Conseil Municipal :
- Vendredi 25 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 06 février 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- Mardi 19 février 2019 de 09h00 à 12h00 ;
- Lundi 25 février 2019 de 14h00 à 17h00 ;

Il est précisé qu'au terme de l'enquête publique, le projet de Modification n°10 du PLU de Morzine-Avoriaz, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Communautaire en vue de son approbation.

1460613900

Annonces



ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier de Presilly

Par arrêté n° 18 - 06181 du Président du Département de la Haute-Savoie Le Président du Département de la Haute-Savoie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes dans la commune de PRESILLY.

A cet effet, M. Jean-Claude HANON a été désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroule à la mairie de PRESILLY du 28 janvier au 28 février 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de PRESILLY les :

- Lundi 28 janvier 2019 de 10 heures à 12 heures.
- Lundi 14 février 2019 de 15 heures à 19 heures.
- Jeudi 28 février 2019 de 15 heures à 19 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'aménagement foncier de la commune de PRESILLY pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de PRESILLY. Elles peuvent être également adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur.

L'enquête publique est également dématérialisée sur le site du Département (<https://www.hautsavoie.fr>, section "enquêtes publiques / appels à projet"). Le dossier y est consultable et chacun pourra faire part de ses observations directement en ligne.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie et à l'hôtel du département aux heures et jours d'ouverture.

1460498100



COMMUNE DE MORZINE

Enquête publique

Déclassement d'une partie du Chemin rural du Rocher

Le Maire de la Commune de Morzine-Avoriaz informe qu'il sera procédé à un prolongement de l'enquête publique sur le projet de déclassement de voirie d'une partie du chemin rural du Rocher prévue initialement du vendredi 25 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 inclus. L'enquête prolongée de 15 jours se déroulera du vendredi 25 janvier 2019 au mardi 12 mars 2019 inclus.

Il est rappelé que le dossier et le registre seront mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le dossier et le registre seront mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées à :

Monsieur Serge ADAM - Commissaire Enquêteur Déclassement de Voirie - Mairie de Morzine - 1 Place de l'Eglise - 74110 MORZINE-AVORIAZ.

Une version numérique du dossier de déclassement de voirie sera consultable, pendant la durée de l'enquête, sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante : <http://www.mairie-morzine-avoriaz.com/index.php/la-mairie-en-ligne/enquetes-publiques>

Un poste informatique sera mis à disposition en mairie de Morzine avec un accès gratuit sur le site de l'enquête.

Les observations du public reçues, pendant la durée de l'enquête, sur ce site seront remises au Commissaire Enquêteur.

Il est rappelé que Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Morzine - Salle du Conseil Municipal :

- Vendredi 25 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 06 février 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- Mardi 19 février 2019 de 09h00 à 12h00 ;
- Lundi 25 février 2019 de 14h00 à 17h00 ;

Il est précisé qu'au terme de l'enquête publique, le projet de Déclassement d'une partie du Chemin rural du Rocher, tenant compte des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal en vue du déclassement de voirie.

1460510500



COMMUNE DE FILLINGES

Installation du Droit de Prémption Urbain sur les nouvelles zones urbaines ou à urbaniser

Par délibération N° 02 - 12 - 2018 en date du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal de Fillinges (Haute-Savoie) :

- a décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du territoire communal
- a appelé que le Maire possède délégation du Conseil Municipal pour exercer au nom de la commune le Droit de Prémption Urbain ;
- a dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du Code de l'Urbanisme ;
- a dit qu'un registre dans lequel seront inscrites les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du Code de l'urbanisme ;
- a précisé que le périmètre d'application droit de préemption urbain sera annexé au Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article R 151-52 du Code de l'urbanisme

1461040500



PRÉFET DE LA HAUTE-SOVIÈ

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE MORILLON

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2018 - 2032 du 21 décembre 2018 est prescrite une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de M. le Directeur Général du Grand Massif Domaines Skiables (GMSD), sis Télécabine de Vercland 74340 SAMOENS, désigné comme le pétitionnaire, par laquelle il sollicite l'autorisation environnementale du projet relatif à l'aménagement d'un réseau de neige de culture sur le domaine skiable du Giffre sur la piste de ski intitulée "Marvel" sise sur le territoire de la commune de Morillon (74440). Ce projet est soumis à étude d'impact et a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale en date du 6 novembre 2018.

Un dossier sera déposé à la Mairie de Morillon (siège de l'enquête), pendant 1 mois, du lundi 28 janvier 2019 à 9h au mercredi 27 février 2019 inclus à 18h, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Un accès gratuit au dossier de demande d'autorisation est également possible sur un poste informatique qui sera mis à disposition à la mairie de Morillon, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Jean-Michel CHARRIERE, Directeur d'usine en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Morillon, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de Morillon. Le public pourra éventuellement transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse :

- ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr
- Le commissaire-enquêteur siègera en personne en Mairie de Morillon les :
- Lundi 4 février 2019 de 14h00 à 18h00
- Jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 27 février 2019 de 14h00 à 18h00

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans la Mairie concernée et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

P/Le Directeur départemental des territoires
L'Adjoint au Chef de service
Thomas RIETHMULLER
1458961600

THONON agglomération

COMMUNE DE THONON-LES-BAINS

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et modification du zonage d'assainissement de Thonon-les-Bains

Par arrêté du 24 janvier 2019 le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, conjointement à la modification du zonage d'assainissement de la commune de Thonon-les-Bains.

A cet effet, Monsieur Philippe JACQUEMIN, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Thonon-les-Bains, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 74200 THONON-LES-BAINS, du jeudi 14 février 2019 au samedi 16 mars 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Thonon-les-Bains les :

- Le jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00,
- Le lundi 25 février 2019 de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 6 mars 2019 de 16h30 à 19h30,
- Le samedi 16 mars 2019 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique seront à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Thonon-les-Bains (sauf jours fériés) aux fins de consultations et d'observations le :

- Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Samedi de 9h00 à 12h00

Conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du code de l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée des dossiers d'enquête publique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie de Thonon-les-Bains durant les heures d'ouverture.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, mais également être envoyées :

- Par courrier, jusqu'au samedi 16 mars 2019 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mairie de Thonon-les-Bains - COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ENQUÊTE - Modification n°1 du PLU et modification du zonage d'assainissement - 1, Place de l'Hôtel de Ville - 74200 THONON-LES-BAINS, avec la mention [NE PAS OUVRIRE]
 - Par voie électronique jusqu'au samedi 16 mars 2019 à 12h00, à l'adresse suivante : mairie@ville-thonon.fr en indiquant comme objet : " enquête publique - Modification n°1 du PLU et modification du zonage d'assainissement"
- Les observations émises par courrier seront consultables et accessibles sur le lien suivant <https://www.registre-dematerialisee.fr>
- Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de Thonon Agglomération ou à la mairie de Thonon-les-Bains dès la publication du présent arrêté.
- Le dossier d'enquête publique est également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération www.thononagglom.fr la rubrique Urbanisme (mise à jour régulière) et sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialisee.fr>

1460096700

Annonces légales du Messager